AGEFMA
CARIF Pôle Compétences

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Les rendez-vous de la

PROFESSIONNALISATION

FINANCEMENT DES PARCOURS VAE EN MARTINIQUE 2026

Décryptage & nouvelles règles

Jeudi 22 octobre 2026 – 9h/10h30



Intervenant

Marie-Line DRAME

AGEFMA
CRIS VAE

Animation

Marie-Claude BELIN

AGEFMA
Pôle Compétences

Myriam LEFAUCHEUR

AGEFMA
Pôle Compétences

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Objectifs du webinaire

Comprendre

Evolutions 2026 qui modifient les réflexes de financement

Orienter

Vers le bon circuit selon le statut du candidat et la certification visée

Sécuriser

Le parcours du candidat VAE (Dépenses éligibles, justificatifs et articulations possibles)

2022 → 2026 : le paysage VAE s'est reconfiguré

21/12/2022

Réforme de la VAE : création progressive du service public FRANCE VAE

18 /O7/2025

Nouvelles règles de financement par le CPF

8/05/2026

Suppression de l'aide forfaitaire de 640 € de France Travail

29/07/2026

Décret n° 2026-678 : financement par les CPIR / Transitions Pro

À retenir : le financement doit être lu à la lumière du parcours (VAE ou mixte), du statut du candidat et du canal mobilisé.

AGEFMA

ÉCOSYSTÈME DE LA VAE
EN MARTINIQUE

Comprendre les acteurs, les interactions et les portes d'entrée du parcours de validation des acquis de l'expérience.

CANDIDAT AU CENTRE

PARCOURS SÉCURISÉ

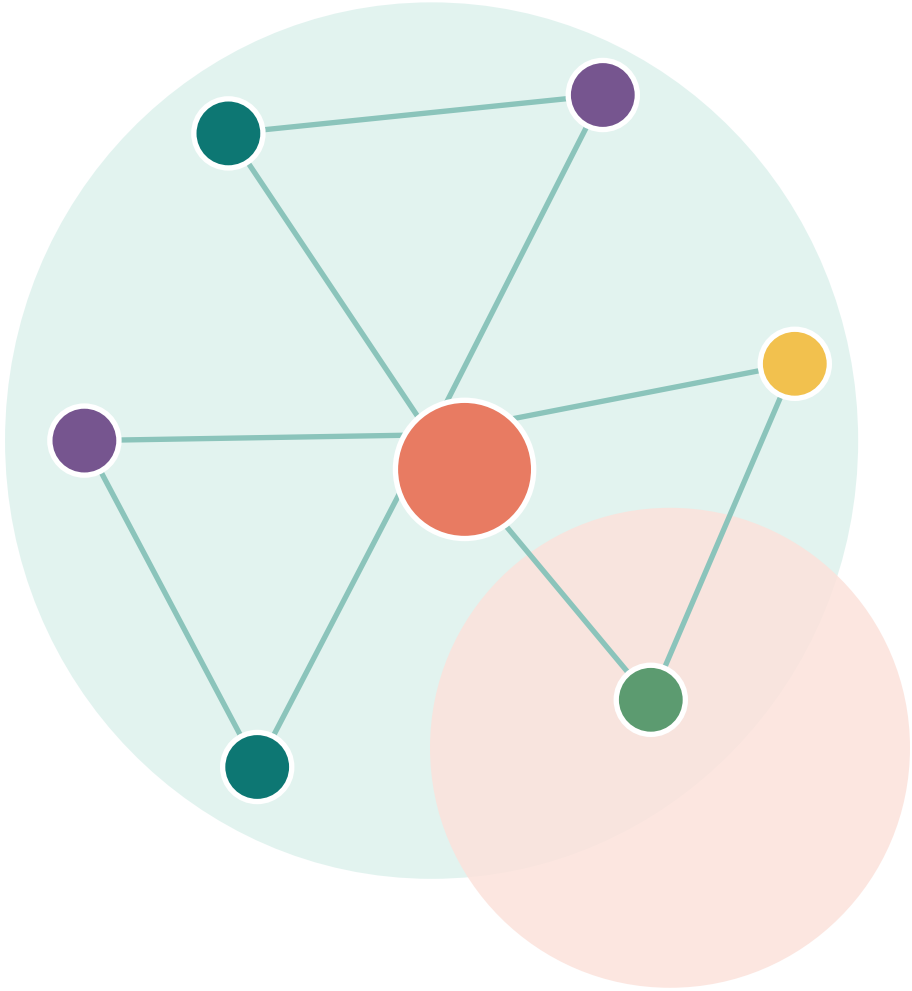

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Le candidat au cœur d'un écosystème coordonné

Pilotage

- DEETS
- Collectivité Territoriale de Martinique

Animation régionale VAE et PRC

Information • conseil • orientation • mise en réseau des acteurs • professionnalisation

AGEFMA

Emploi & valorisation
Mobilité / évolution

- France Travail
- Acteurs de l'insertion : PLIE, Mission locale
- Employeurs / DRH
- Branches professionnelles…

S'informer & s'orienter sur la VAE

- France VAE
- AGEFMA – Point Relais Conseil VAE
- Points d'information VAE
- Acteurs du CEP

LE CANDIDAT



Evaluer & certifier

- Certificateurs publics (ministères)
- Certifcateurs privés
- Branches professionnelles
- Jury VAE

Financer

- Organismes financeurs (Employeur, OPCO, France Travail, CTM)
- Dispositifs de financement (CPF…)
- Financement personnel

Accompagner le parcours (recommandé)

- Accompagnateurs certifiés
- AAP (Architecte accompagnateur de parcours)
- Responsables RH

QUI FAIT QUOI ?

Orienter selon le besoin du candidat

1	Je veux comprendre la VAE	AGEFMA / France VAE / Certificateurs / autres acteurs du conseil	Information et conseil VAE
2	Je cherche le bon diplôme / titre	PRC / certificateur / Accompagnateur	Vérifier la certification et le circuit
3	Je prépare mon dossier	En autonomie / AAP / organisme accompagnateur	Appui méthodologique au parcours
4	Je cherche un financement	CPF • France Travail • CTM • Employeur / OPCO	Construire le plan de financement
5	Je dépose / passe devant le jury	Certificateur compétent	Recevabilité, évaluation, jury et résultat



BON RÉFLEXE : ne pas confondre l'acteur qui informe, celui qui finance et celui qui délivre la certification.

Quelques points clés concernant la réforme de la VAE

Les apports de la réforme de 2022

Simplification

- **Allègement des conditions d'accès** :
  - Abrogation de la durée minimale d'exercice (1 an auparavant),
  - Accessibilité à tout type d'expérience (professionnelle, bénévole, proche aidant)
  - Pas de justificatif d'expérience à fournir
- **Augmentation de la durée de congés VAE : 24h > 48h**

Sécurisation

- Accompagnement renforcé, **dès le début du parcours**
- **Création d'une logique de parcours** : possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours, des périodes de mise en situations professionnelles, parcours hybrides

Modernisation

- Création d'une **plateforme numérique dédiée à la VAE** : France VAE
- Qui permet de centraliser les informations et d'accompagner les candidats à chaque étape de leur parcours.

Pilotage national de la VAE

Depuis l'été 2025 :

- pilotage politique :"**comité stratégique de la VAE**
- pilotage opérationnel est assuré par la **DGEFP et France VAE**

Le paysage de la VAE profondément modifié

Réforme de la VAE : loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail

Note d'information DGEFP du 23/03/2026

2025 : stabilisation du cadre réglementaire

- **Arrêté du 3/07/2025** :
  cahier des charges de l'accompagnement VAE + **dossier de faisabilité** (demande de recevabilité) pour candidats accompagnés ou non.

- **Décret du 18/07/2025** :
  conditions d'éligibilité au CPF précisées (prise en charge frais totalité du parcours : frais d'accompagnement + frais de jury si inclus dans devis accompagnateur) + **articulation avec la** plateforme Mon Compte Formation, **à partir du 1er aout 2025**.

En 2026…

- **Note d'information de la DGEFP du 23/03/2026** : précision des **règles d'application de la réforme de la VAE** et harmonisation des **modalités de mise en œuvre des parcours**.

Le portail France VAE :
Une porte d'entrée dans le dispositif de VAE

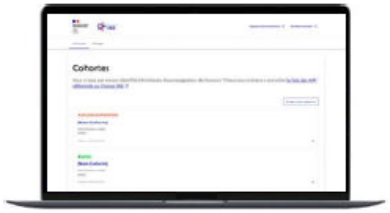

Espace Porteur de projet VAE collective

- Création et paramétrage de cohortes
- Sélection d'une structure d'accompagnement
- Génération de code d'accès pour les candidats
- Suivi et pilotage des candidatures

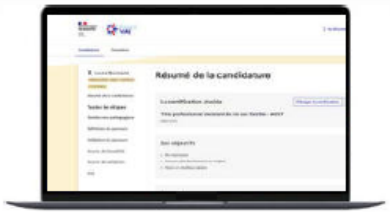

Espace Architecte Accompagnateur de Parcours

- Référencement
- Suivi et pilotage des candidatures
- Envoi du dossier de faisabilité et avis consultatif de recevabilité
- Envoi du dossier de validation

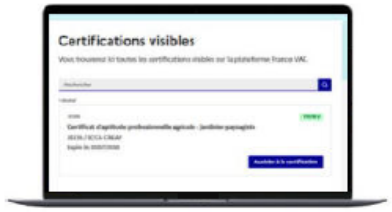

Espace Certificateur

- Gestion des certifications et des informations en direction des candidats
- Suivi et pilotage des candidatures
- Prononciation de la recevabilité
- Prononciation des résultats



Espace Candidat

- Création de la candidature
- Validation du dossier de faisabilité
- Envoi du dossier de validation
- Consultation des résultats

Quels publics ?

Salariés du privé / demandeurs d'emploi / Bénévoles / Proches aidants

Au 20/10/2026 , 1919 certifications disponibles

France VAE : UNE porte d'entrée, mais pas l'unique circuit

Certification disponible sur France VAE

réforme 21/12/2022

France VAE

Inscription préalable du candidat sur France VAE

La plateforme structure le parcours et les échanges entre le candidat, l'AAP et le certificateur.

Certification non disponible sur France VAE

VAE droit commun 17/01/2002

Le candidat n'a pas à s'inscrire sur France VAE

- déposer sa demande à l'aide du dossier de faisabilité directement auprès du certificateur (VAE en autonomie)
- rechercher son accompagnement directement sur Mon Compte Formation.

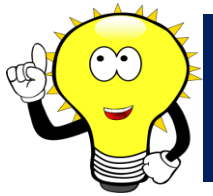

Point de vigilance : France VAE structure le parcours, mais le financement relève des dispositifs mobilisables.
France VAE non accessible aux agents de la fonction publique

Parcours via la plateforme

Uniquement pour les 1919 certifications disponibles au 20/10/2026

1. Information - Inscription : creation compte candidat - Choix de la certification
2. Choisir un AAP ou avancer en autonomie
3. Constitution et dépoôt Dossier de faisabilité (livret 1) / Obtention de la **recevabilité**
4. Elaboration Dossier de validation (livret 2)
5. Jury et résultat

VAE 2002

Parcours droit commun

Certifications non enregistrées sur France VAE

1. Information - Choix de la certification
2. Constitution et dépôt Dossier de faisabilité (livret 1) / Obtention de la **recevabilité**
3. Choisir un AAP ou avancer en autonomie
4. Elaboration Dossier de validation (livret 2)
5. Jury et résultat



BON RÉFLEXE : Identifier au préalable la situation du candidat et la certification visée



Questions & réponses

Quelle ingénierie financière ?

Numérisez le QR ou utilisez le lien pour participer

https://forms.cloud.microsoft/r/pNTM9N2ekN

Copier le lien

10 réponses envoyées

Dans votre activité, quels publics accompagnez-vous principalement ? Plusieurs réponses possibles.

40%
A. Salariés du secteur privé

40%
B. Demandeurs d'emploi

20%
E. Je n'accompagne pas encore de candidats à la VAE

Carte proportionnelle | Barre

1 sur 6

Quels frais du parcours VAE sont finançables ?

- ✓ Accompagnement au dossier de faisabilité/recevabilité
- ✓ Accompagnement préparation du dossier de validation
- ✓ Formations obligatoires ou complémentaires recommandées (courtes)
- ✓ Frais de jury si indiqués dans le devis de l'accompagnateur et réglés par celui-ci au certificateur
- ✓ L'entretien post-jury (en cas de validation partielle ou nulle)

AGEFMA

1 - Le CPF

MON COMPTE FORMATION

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

La VAE est eligible au CPF sans plafonnement (code 200)

Conditions éligibilité de la VAE au CPF : 2025-663 du 18 juillet 2025

PARTICIPATION FORFAITAIRE

= RESTE A CHARGE DE 150 €

(depuis le 1er avril 2026)

RESTE A CHARGE = 0

- chercheurs d'emploi
- salariés du secteur privé bénéficiant d'un co financement employeur

Ce qui est finançable dans l'accompagnement VAE :
prestataire certifié et enregistré sur France VAE et Moncompteformation

✓ Cadrage du projet et orientation choix du diplôme (avant recevabilité)

✓ Aide à la constitution du dossier de recevabilité/faisabilité

✓ Accompagnement à la redaction du dossier de validation (livret 2)

✓ Préparation au jury et entretien bilan post-jury le cas échéant *(inclus dans le devis de l'AAP)*

Non éligible au CPF

- Frais d'examen du dossier de faisabilité (recevabilité) demandés par le certificateur
- Frais de passage devant le jury pris isolément

Lorsque le solde CPF ne suffit pas…

Critère	Dotation	Abondement
Lien avec une formation	Pas nécessaire	Action de formation / VAE… ciblée
Modalités	**Versement volontaire de tout, ou partie de la différence sur le CPF du salarié par l'employeur** **Dotation mobilisée avant le CPF**	**Financement complémentaire ciblé** - **Salarié** : Employeur OPCO/Branche **- Demandeur d'emploi** : CTM / France Travail (sous conditions) **Le titulaire n'a pas de dossier à déposer.** Cette possibilité de cofinancement apparait dans son espace CPF **Droits CPF consommés en premier**
Objectif	**Enrichir le solde CPF du salarié**	**Financer un manque à gagner pour une formation précise**
Source	Employeur, accord collectif, initiative individuelle	Employeur, OPCO, financeur public, accord collectif,
Exemple	300 € versés sur le CPF **pour toute formation**	500 € versés pour compléter le coût d'une certification

Les étapes pour mobiliser son CPF dans le cadre d'un accompagnement via France VAE

1. **Le candidat identifie la certification visée** sur France VAE*.
2. **s'inscrit sur France VAE** et choisit un organisme accompagnateur (AAP).
3. **L'organisme accompagnateur transmet au candidat son offre** d'accompagnement publiée sur Mon Compte Formation.
4. **Le candidat crée le dossier de formation sur Mon Compte Formation**, et envoie une demande de devis à l'organisme accompagnateur.
5. **L'organisme accompagnateur personnalise le devis sur Mon Compte Formation** et transmet sa proposition de commande au candidat.
6. **Le candidat valide la demande de financement** qui peut inclure ses droits CPF et d'éventuels abondements (employeur, France Travail, Région, etc.).
7. **L'organisme accompagnateur transmet le dossier de faisabilité** au certificateur.
8. **Le candidat rédige le dossier de validation** avec l'appui de son accompagnateur pour le transmettre au certificateur.
9. **Le candidat se présente devant le jury** pour l'évaluation.
10. **Le candidat peut participer à un entretien post jury**, si celui-ci est proposé par l'organisme accompagnateur.



Le rôle de l'accompagnateur, référencé sur France VAE et Mon Compte Formation, est d'aider à sécuriser chaque étape pour garantir la prise en charge complète du e parcours.

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

AGEFMA

2 – Transitions Pro

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS PRO Martinique

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

NOUVEAU CADRE

Financement par Transitions Pro

Financement par les CPIR: Décret n° 2026-678 du 27 juillet 2026

Forfait 2 000 €

salariés du secteur privé

Entrée en vigueur 30 juillet 2026

1. **Examen de la recevabilité**
2. **Accompagnement personnalisé**
3. **Formations obligatoires / complémentaires recommandées par le certificateur**
4. **Session d'évaluation**
5. **Frais annexes : Transport, repas, hébergement**



Point de vigilance : Le forfait ne doit pas servir qu'à financer l'accompagnement

La prise en charge n'est pas automatique. La CPIR peut refuser en cas d'absence de justificatifs, ou selon ses priorités ou ses ressources disponibles.

AGEFMA

3 – Employeur / OPCO

Un acteur du financement de la VAE des salariés / agents publics

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Co-financement du CPF du salarié

- **Abondement pour combler la différence entre le solde CPF et le montant à financer**
- **Dotation pour enrichir le CPF su salarié**

Le plan de développement des compétences

- Regroupe toutes les actions de formation décidées par l'employeur.
- Permet aux salariés de suivre des actions de formation ou de VAE **à l'initiative** de leur employeur
  - Coûts de l'action + frais hébergement et restauration **à la charge de l'employeur**
  - **Maintien du salaire** et de la protection sociale

Le congé VAE

Pas un financement mais

- **Autorisation d'absence** pour réaliser tout ou une partie de son parcours VAE **sur son temps de travail**.

- Durée maximum **: 48h** mobilisables plusieurs fois tout au long du parcours de VAE (ex : 3 j de formation + 12 sessions d'accompagnement)

- Garantie du **maintien de la rémunération du salarié**.

Ingénierie financière en fonction du statut du candidat

Statut du candidat	Financeurs	Financements mobilisables
Salarié du secteur privé	• Caisse Dépôts & Consignation (CDC) • Employeur / OPCO • Transitions Pro	• CPF • Plan développement compétences (PDC) ou abondement CPF • Forfait VAE : **2000 €** (depuis 30/07/2026)
Demandeur d'emploi / bénéficiaires minimas	• CDC • France travail • Collectivité territoriale Martinique(CTM)	• CPF • Abondement CPF • Aide individuelle VAE : **1200 €**
Agent de la fonction publique	• Employeur public • CDC • ANFH (santé publique hospitalière)	• Plan de formation • CPF
Travailleur indépendant	• CDC • Fonds assurance formation (FAF) habilités	• CPF • AGEFICE (commerce et industrie), FAFCEA (chefs entreprise artisanale), VIVEA (exploitants agricoles), FIF-PL (professions libérales)…
Personne en situation de handicap	• CDC • AGEFIPH	• CPF • Co financement



Questions & réponses

Rôle et posture de l’accompagnateur VAE

RAPPEL : L'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) est un professionnel qui **guide le candidat à chaque étape de son parcours VAE**, en apportant un **appui méthodologique, administratif et humain** pour sécuriser la réussite de son projet.



Les points de vigilance

✅ Anticiper les délais de traitement des demandes de financement.
✅ Ne pas démarrer l'accompagnement avant l'accord du financeur lorsque celui-ci l'exige.
✅ Conserver l'ensemble des devis, conventions, attestations et notifications de prise en charge.
✅ Etre en veille : vérifier régulièrement les évolutions du dispositif VAE et des modalités de financement.

La méthodologie de l'accompagnateur de parcours VAE



1

Analyser la situation du bénéficiaire
Statut professionnel
Projet de certification
Expérience acquise
Éligibilité à la VAE

2

Identifier les financements mobilisables
CPF
Employeur
OPCO
France Travail
FAF
Collectivités et dispositifs spécifiques

3

Constituer le plan de financement
Coût de l'accompagnement
Frais de certification éventuels
Financements acquis
Reste à charge

4

Accompagner les démarches administratives
Création ou activation du compte CPF
Orienter vers les interlocuteurs compétents
Dépôt des demandes de prise en charge
Collecte des pièces justificatives
Suivi de l'instruction des dossiers



Cas n° 1

Contexte
Laurence, 35 ans, chercheuse d'emploi inscrite à France Travail, possède 8 ans d'expérience dans la logistique et souhaite obtenir un titre professionnel de Responsable logistique par la VAE.

Elle dispose de droits CPF et doit financer plusieurs étapes du parcours VAE.

Question : **quel est le rôle de l'accompagnateur ?**

Rôle de l'accompagnateur

- Étudier les droits CPF disponibles.
- Rechercher les aides mobilisables auprès de France Travail.
- Vérifier l'existence d'aides régionales ou territoriales.
- Construire un plan de financement complet.

Résultat attendu

Le CPF couvre une partie du coût et une aide complémentaire est sollicitée auprès de France Travail pour financer le reste à charge.

Cas n° 2



Contexte
M. Dupont, 42 ans, est aide comptable dans une entreprise depuis 8 ans. Il souhaite obtenir le diplôme TP Gestionnaire comptable et paie par la VAE afin d'évoluer professionnellement. Il a identifié un organisme d'accompagnement dont le coût est de 2 000 €.

Son CPF ne couvre pas tout le parcours.

Question : **quelles pistes de financement et de cofinancement explorer ?**

Rôle du conseiller
Le conseiller doit :

1. Analyser la situation professionnelle du candidat.
2. Vérifier son éligibilité à la VAE.
3. Identifier les dispositifs de financement mobilisables.
4. Accompagner le candidat dans les démarches administratives.

Recherche de financement
Le conseiller explore :

- Le plan de développement des compétences de l'employeur.
- Le financement via l'OPCO de l'établissement.
- Le CPF de la candidate.
- Les éventuels abondements complémentaires.

Résultat attendu
Le coût de l'accompagnement est pris en charge à 100 % grâce à une combinaison CPF + financement employeur.

AGEFMA



Cas n° 3

Contexte

M. Pierre exerce comme artisan depuis 15 ans. Il souhaite obtenir un titre professionnel de chef de chantier afin de renforcer son activité.

Question : **quelles pistes de financement et de cofinancement explorer ?**

Rôle du conseiller

Le conseiller :

- Identifie le fonds d'assurance formation auquel il cotise.
- Vérifie ses droits CPF.
- Monte le dossier de prise en charge.
- Planifie les étapes du parcours VAE.

Résultat attendu

Le parcours est financé par une combinaison de fonds d'assurance formation et de CPF.

À RETENIR

Le parcours de décision en 4 questions clés

1

Quelle certification ?

Disponible sur France VAE ou non ?

2

Quel statut ?

Salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant ?

3

Quelles dépenses ?

Accompagnement, recevabilité, formation, jury, frais annexes ?

4

Quel montage ?

CPF seul ou combinaison avec un autre financeur ?

Objectif : donner une réponse fiable sans confondre plateforme, accompagnement et financeur.



Questions & réponses

Votre avis compte

Afin de nous aider à améliorer nos actions de professionnalisation et à mieux répondre à vos besoins, nous vous invitons à consacrer quelques minutes à l'évaluation de ce webinaire

Scannez le QR code ci-dessous pour accéder au questionnaire

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Les principaux organismes de financement de la VAE en Martinique

Collectivité Territoriale de Martinique

Aides territoriales / formation professionnelle

Standard : 0596 59 63 00
ctm.services@collectivitedemartinique.mq
Rue Gaston Defferre, CS 30137
97201 Fort-de-France Cedex

France Travail Martinique

Demandeurs d'emploi / instruction selon dispositif

3949
Réseau d'agences : Fort-de-France, Schœlcher, Lamentin, Rivière-Salée, François, Marin, Trinité, Sainte-Marie, Saint-Pierre…
Contacter son agence / conseiller

AGEFIPH Antilles Guyane

Personnes en situation de handicap ayant la RQTH

Tél : 0 800 11 10 09
2 avenue des Arawaks
97200 FORT DE FRANCE

Transitions Pro Martinique

Transitions professionnelles

0596 38 29 42
info@transitionspro-martinique.fr
Domaine de Montgérald, 1 avenue Louis Domergue
97200 Fort-de-France

ANFH Martinique

OPCO Fonction publique hospitalière

0596 42 10 60
martinique@anfh.fr
Immeuble Jamesby
97232 LE LAMENTIN

UNIFORMATION

OPCO secteur cohesion sociale

0596 60 74 16
1490 Chemin du Glycéria
S97232 LE LAMENTIN

OPCO EP • Martinique

Entreprises de proximité

09 70 838 837
Tour Lumina, 1 rue Loulou Boislaville
97200 Fort-de-France
Identifier son conseiller avec le SIRET

AKTO • Martinique

OPCO des secteurs des services

01 88 13 10 00
Conseiller régional / formulaire de contact
AKTO assure aussi certaines délégations OPCO en Martinique

AGEFMA

30 ANS D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES COMPETENCES ET DE LA FORMATION EN MARTINIQUE 1996 . 2026

CLICK

Contacts : vae.martinique@agefma.fr

Tél : 0596 71 19 23 / 0696 05 84 10

Site internet

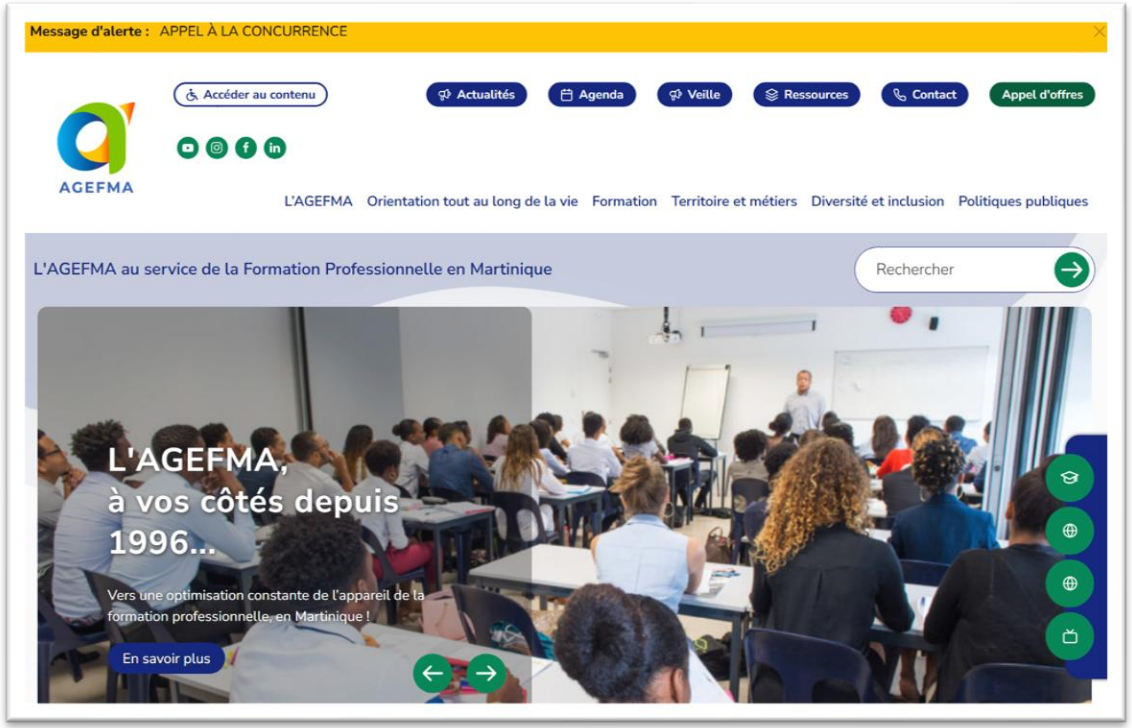

Newsletter



Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Martinique

Pour aller plus loin sur la thématique…

- Le cycle national de professionalisation sur la VAE organisé par le réseau des CARIF – OREF :

  - **Replay du webinaire du 17/09/2026** : Financement des parcours VAE

  - **webinaire du RCO le 26/11/2026** : Déployer la VAE en projet collectif : enjeux et retours d'expérience pour agir | Webikeo

Merci de votre attention